



N°4545 DC/SIE

Rabat, le 27-07-2010

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/CT-USA/07/10, RELATIF
A L'IMPORTATION DE BLE DUR D'ORIGINE « USA » DANS LE CADRE
DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREFERENTIELS**

Il sera procédé le 25 août 2010 à 10 H, au siège de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL), sis au 3, avenue Moulay Hassan, BP : 154, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres, sur offres de primes compensatoires, pour l'attribution du contingent tarifaire préférentiel accordé par notre pays aux Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de l'Accord de Libre Echange, portant sur cent quarante mille tonnes métriques (140 000 TM +/-10%) de blé dur.

Cet appel d'offres est régi par les dispositions du Cahier des Prescriptions Spéciales CPS/1/USA/04/06 et du Règlement de la Consultation RC/1/USA/04/06, relatifs à la répartition du contingent tarifaire préférentiel du blé dur.

Les concurrents qui désirent participer à cet appel d'offres peuvent retirer le dossier s'y rapportant au siège de l'ONICL, sis au 3, avenue Moulay Hassan à Rabat, au bureau d'ordre (1^{er} étage). Ce dossier est également disponible sur le site web de l'ONICL (www.onicl.org.ma).

L'appel d'offres est ouvert aux opérateurs exerçant la profession du commerce des céréales et des légumineuses ayant déposé auprès de l'ONICL, contre récépissé, une déclaration d'existence et ce, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi 12-94 relative à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses.

Le tableau, ci-après, précise la taille minimale de chaque lot à offrir ainsi que la période de réalisation :

Produit	Taille minimale (en TM +/- 10%)	Date limite d'arrivée de la marchandise aux ports marocains
Blé dur	5 000	<u>Au plus tard le 31 décembre 2010</u>

A cet effet, les titulaires sont tenus de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les connaissements soient établis à une date permettant l'arrivée effective de la marchandise aux ports marocains, au plus tard **le 31 décembre 2010**.

La présentation et le contenu des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 5 du cahier des prescriptions spéciales précité.

Les plis sont, au choix des concurrents, soit :

- déposés, contre récépissé, au secrétariat de la direction de l'ONICL, à l'adresse sus-indiquée ;
- envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- remis directement au président de la commission d'appel d'offres, en début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement à la date fixée par le présent avis d'appel d'offres ne sont pas admis. Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Il est à rappeler que les dispositions de la circulaire de l'ONICL n°1 ONICL/DC/SIE du 07 janvier 2010 relative aux modalités d'importation et d'exportation des céréales et des légumineuses s'appliquent à ces opérations.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL INTERPROFESSIONNEL
DES CEREALES & DES LEGUMINEUSES**

ABDELALI AZIZ

D/N° 892 /07/2010

3, Avenue Moulay Hassan- B.P 154- Rabat- Tél : 0 537 21 73 02- Fax : 037 70 96 26 - 037 70 13 93 - E.Mail : directeur@onicl.org.ma

3 ، شارع مولاي الحسن- ص.ب. 154- الرباط- الهاتف: 02: 537 21 73 - الفاكس: 037 70 13 93 - 037 70 96 26 - البريد الإلكتروني: directeur@onicl.org.ma